

Élections chez les protestants vaudois

Philippe Leuba: «Il ne serait pas judicieux de quitter le navire en pleine traversée»

Au terme de son premier mandat, l'ancien conseiller d'État PLR se porte candidat pour cinq années de plus au Conseil synodal de l'Église réformée vaudoise.

Lucas Vuilleumier Protestinfo

Philippe Leuba se représente. Lors d'un synode prévu le 29 juin, l'ancien conseiller d'État PLR briguera un deuxième mandat au sein de l'Exécutif de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV). Entré en mars 2023 au Conseil synodal à l'occasion d'une vague de démissions, Philippe Leuba souhaite ainsi rempiler pour une nouvelle législature de cinq ans.

Cette dernière sera marquée par la mise en œuvre d'une réforme comprenant une nouvelle répartition territoriale et une réduction de la voilure paroissiale. Interview.



Philippe Leuba veut poursuivre les chantiers commencés lors de sa première législature au sein de l'Exécutif de l'Église réformée vaudoise. EERV

Pourquoi revenir? Avez-vous hésité?

L'ensemble des propositions que nous avons faites concernant la réforme institutionnelle, dont j'ai dirigé le groupe de travail, a été

plébiscité par le Synode (*ndlr: Législatif*) en avril. Il ne m'apparaît donc pas judicieux de quitter le navire en pleine traversée, ces mesures devant être désormais mises en route et appliquées. Tou-

tefois, si ces mesures avaient été rejetées, j'aurais sérieusement hésité à me représenter.

Vous aviez déclaré que ce mandat ecclésial vous

exposait à «des coups».

En avez-vous pris?

Mes craintes portaient en effet sur un constat clair: l'Église est aujourd'hui très contestée par une grande partie de la population. À l'époque, la tâche me paraissait donc plus sujette à des coups qu'à des louanges. Toutefois, tout s'est plutôt bien passé jusqu'à maintenant.

En plus de ce chantier sur la gouvernance, quels seront les autres défis de cette prochaine législature?

En effet, ces principes ayant été validés largement par le Synode, il convient maintenant de les traduire dans des dispositions réglementaires et de concrétiser cette réforme. Ce projet durera au minimum tout le temps de la prochaine législature. D'autre part, concernant la convention de subventionnement avec l'État, l'autre grand dossier dont j'ai la charge, nous espérons trouver un accord ces prochaines semaines.

Existe-t-il une raison de douter de l'engagement financier de l'État pour 2025-2029?

Tant qu'une convention n'est pas signée, nous ne savons pas quels en seront les termes exacts. L'en-

jeu est de taille puisque le financement étatique de l'EERV représente 90% de son budget. Cela comprend une grosse part de la masse salariale, notamment celle en lien avec notre politique d'appui social dans les EMS, les gymnases ou les hôpitaux... Si nous ne parvenions pas à nous entendre, cela induirait une remise en cause substantielle de la mission de notre Église. Les négociations se passent dans un état d'esprit que je sens plutôt positif. Mais ne vendons pas la peau de l'ours...

Tous les membres du Conseil synodal se représentent à part deux sortants. Un ministre et un laïc devront donc venir compléter l'Exécutif de l'EERV. Quels types de profils espérez-vous?

Il faut avant tout des personnes ayant l'esprit de collégialité, de la loyauté envers les autres membres du Conseil synodal et l'envie de travailler en équipe, évidemment. La cohésion est aujourd'hui très forte et je crois que c'est l'un des éléments qui a permis d'établir des relations fructueuses avec le Synode. J'appelle les candidats à se déclarer dès lors qu'ils portent une vraie ambition pour l'EERV.

PUBLICITÉ



AVASAD – Association vaudoise d'aide et de soins à domicile

Appel à candidatures pour des prestations professionnelles de transport pour les personnes à mobilité réduite (TMR)

Toute personne physique ou morale ayant son siège en Suisse, inscrite au Registre du commerce, qui offre ou qui souhaite offrir des prestations rémunérées de courses professionnelles de personnes, au sens du droit fédéral, en particulier pour des personnes à mobilité réduite avec ou sans chaise roulante, est invitée à télécharger le dossier d'appel à candidatures sous le lien Internet suivant:

<https://www.cms-vaud.ch/appel-candidatures-tmr/>

Toute question relative à cette procédure peut être posée au plus tard d'ici au 14 juin 2024, ceci exclusivement via le Formulaire de contact sur cette même page Internet.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés ou déposés auprès de l'AVASAD, Avenue de Rhodanie 60, 1014 Lausanne, ceci au plus tard d'ici au **15 juillet à 12h00**.

Toute candidature réceptionnée ou déposée hors délai sera exclue. Le dossier devra porter la mention: «TMR – Dossier de candidature – Ne pas ouvrir».

Il ne sera répondu à aucune sollicitation ou entretien téléphonique durant toute la procédure.

Le Brassus

Trois délits de chauffard dénoncés

Cent, 105 et 106 km/h: telles sont les vitesses mesurées - marge légale déduite - par un radar semi-stationnaire installé entre le 23 et le 31 mai dans le village du Brassus où la vitesse est limitée à 50 km/h. Les conducteurs - un Français, un Portugais et une Française respectivement âgés de 20, 48 et 27 ans - ont donc commis des infractions relevant du délit de chauffard, informe la police cantonale. Entendus en présence d'un avocat, ils ont été dénoncés auprès du Ministère public qui a ouvert des procédures pénales. Les contrôles effectués ont toutefois démontré que 97,6% des conducteurs respectaient la limitation en vitesse. Des 42'647 véhicules qui ont passé devant le radar, 1038 étaient en infraction. **FRA**

Lausanne

Le Tribunal cantonal s'étend

La première étape des travaux d'extension et de rénovation du Tribunal cantonal à Lausanne est achevée. Le nouveau bâtiment administratif accueillera dès cet été une centaine de magistrats, magistrats, collaboratrices et collaborateurs de l'Ordre judiciaire vaudois. L'inauguration est prévue pour 2025. «Deux ans après le début des travaux, Pierre de Almeida, directeur général des immeubles et du patrimoine, a remis ce matin à Marie-Pierre Bernel, présidente du Tribunal cantonal, les clés du nouveau bâtiment administratif», écrit le Canton lundi dans un communiqué. Le chantier, «d'un coût global de 36 millions de francs», se poursuit désormais sur les ailes ouest et sud du bâtiment principal inauguré en 1986. **ATS**

«Sion joue avec le feu sur la 3^e correction du Rhône»

Raphaël Mahaim

Le remboursement des subventions pourrait être exigé si le projet est trop modifié, a averti ce lundi Albert Rösti. L'Élu Vert vaudois réagit.

Les soubresauts de la 3^e correction du Rhône ont occupé le Conseil national ce lundi. En réponse aux questions de plusieurs élus, dont Jacqueline de Quattro (PLR) et Raphaël Mahaim (Les Verts), Albert Rösti a indiqué que la Confédération avait, elle, versé environ 154 millions de francs depuis 2009 pour financer le projet - essentiellement pour des travaux de sécurisation.

Lors de l'examen préliminaire en 2014, les offices fédéraux impliqués avaient émis un avis positif, a rappelé le chef du Département fédéral de l'environnement (Detec). Fort d'une nouvelle analyse, le Conseil d'État valaisan juge que le plan d'aménagement actuel est «disproportionné» et veut faire réviser tout le projet. Raphaël Mahaim réagit.

Le risque de devoir rembourser les subventions fédérales est-il réel?

C'est encore difficile à dire. Mais une chose est certaine: le Valais joue avec le feu et il risque de se brûler. Les autorités valaisannes ont opéré un revirement aussi spectaculaire que néfaste sur ce projet. Elles l'ont entièrement recalibré de façon opposée aux objectifs de la Confédération, au moins en partie. Ma grande crainte, c'est l'abandon des ambitions écologiques. Or les subventions fédérales sont justifiées aussi bien par la sécurisation des berges que par leur revitalisation. Les cours d'eau doivent avoir plus de place, et la nature pouvoir recoloniser les abords du Rhône. Cette promotion de la biodiversité justifie un soutien aussi élevé. En la réduisant comme peau de chagrin, on met en péril les aides fédérales.

La prise de position du Conseil fédéral, c'est un coup de pression sur les autorités valaisannes pour qu'elles n'aillent pas trop loin dans leur révision du projet?

Rappeler les conditions de l'octroi des subventions est très important. Parce que les montants en jeu sont aussi conséquents. Actuellement, seulement quelque 150 millions ont déjà été octroyés aux cantons pour lancer les travaux. Mais une nouvelle enveloppe de plus d'un milliard de subventions a été débloquée par la Confédération en 2019. Si le Valais redimensionne le chantier, cet argent-là pourrait ne pas être octroyé. Mon espoir, c'est que les autorités valaisannes réalisent qu'elles ne peuvent pas remodeler le projet à leur guise et qu'elles doivent respecter les exigences environnementales. C'est seulement à cette condition que la Confédération accordera son plein soutien au projet. C'est aussi ce qu'a dit en substance Albert Rösti.

En cas de demande de remboursement des subventions, qui devra mettre la main au porte-monnaie? Vaud ou le Valais?

Vaud et le Valais. Les deux cantons sont porteurs du projet et maîtres de l'ouvrage. Chacun devra rembourser les fonds qu'il a reçus. Mais la responsabilité politique reviendra au Valais qui a voulu redimensionner le projet.

La troisième correction du Rhône peut-elle être coulée, si le Valais persiste?

Je ne l'espère pas. C'est un projet fondamental pour la sécurité et la nature. Le projet initial était ambitieux. On disait à l'époque qu'il était intergénérationnel et qu'il permettrait de faire revivre le Rhône pour le siècle à venir. Il ne faudrait pas qu'il devienne un projet au rabais.

Delphine Gasche Berne